



CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS

VÉTÉRINAIRES DU DR SAFFROY LAURENT

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE VET'OUEST,

6 RUE SIDNEY BÉCHET 54520 LAXOU

[HTTPS://VETOUEST.FR](https://vetouest.fr)

• APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Etablissement classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015.

• HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Consultations sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 19h et le samedi de 8h30 à 12h.

• PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

- Vétérinaires
 - Dr SAFFROY Laurent, gérant, Ecole Vet-Agro Sup - Lyon
 - Dr REMY Mylène, Ecole Vétérinaire Vet Agro Sup - Lyon
 - Dr de BARQUIN Charles-Edouard, Faculté de médecine vétérinaire - Liège (Be)
- 4 Assistantes Spécialisées Vétérinaires diplômées de niveau 5 et 1 Assistante apprentie:
 - Delphine (ASV)
 - Caroline (ASV)
 - Annabelle (ASV)
 - Hélène (ASV)
 - Clotilde (Apprentie)

• PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale et médecine interne
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Echocardiographie et échographie abdominale
- Radiographie
- Analyses sanguines (bilans courants)
- Analyses approfondies/histologie/cytologie via le laboratoire ANTECH
- Délivrance de médicaments (conformément à la législation en rigueur)
- Ventes de produits d'hygiène et aliments diététiques/physiologiques
- Click & collect pour les produits d'hygiène et l'alimentation via le site <https://chronovet.fr>

• SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

- Présence aux horaires d'ouverture d'au moins un vétérinaire et une ASV au sein de la clinique: les animaux hospitalisés font l'objet de soins attentifs et réguliers dans la journée.
- En dehors des horaires d'ouverture, il n'y a pas de personnel sur place mais des déplacements ponctuels, par un vétérinaire ou une assistante, peuvent être réalisés en cas de besoin.
- Lors des week-end et des jours fériés il n'y a pas de personnel sur place, les soins aux animaux hospitalisés sont assurés par les Dr SAFFROY, Dr DE BARQUIN et Dr REMY qui se déplacent au sein de la clinique en fonction des besoins de chaque hospitalisé.

• PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

- **Du lundi 8h au samedi 12h :** les astreintes de nuit sont assurées et réparties entre la clinique Vetouest, la Clinique Vétérinaire Saint Max - 117 Avenue Carnot 54130 SAINT MAX - 0383486767, la Clinique Vétérinaire de 3 villes - 50 avenue de la Libération 54600 Villers-lès-Nancy - 0383414230 et la clinique Les appels sont pris en charge par la régulation téléphonique ALVETIS. Les Vétérinaires se déplacent au sein de la clinique pour les urgences vitales et ne font pas de consultations à domicile.
- **Du samedi 12h au lundi 8h et pendant les jours fériés :** Les astreintes sont assurées et réparties entre la Clinique Vetouest et la Clinique Vétérinaire Saint Max - 117 Avenue Carnot 54130 SAINT MAX - 0383486767- et la Clinique Vétérinaire de 3 villes - 50 avenue de la Libération 54600 Villers-lès-Nancy - 0383414230 - La clinique Vétérinaire Arcanis, 28 avenue de la chartreuse 54510 Art-sur-Meurthe -

0383319032. Les appels sont pris en charge par la régulation téléphonique ALVETIS. Les Vétérinaires se déplacent au sein de la clinique pour les urgences vitales et ne font pas de consultations à domicile.

- **ESPECES TRAITEES**

- Chiens
- Chats
- Lagomorphes
- Rongeurs

- **DECES DE L'ANIMAL**

- Si la loi le permet, restitution du corps à des fins d'inhumation
- La clinique propose un service d'incinération collective ou individuelle par l'intermédiaire des sociétés: ESTHIMA Faulquemont - Avenue du District 57380 FAULQUEMONT et ANIMACARE - 17 rue des peupliers 57170 Morville-lès Vic

- **ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX - CHIEN DE 1ère ET 2ème CATEGORIE**

- Acceptés en laisse et muselés
- Présentés par une personne majeure

- **ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS**

- Non admis
- Si un animal errant est trouvé sur la voie publique, appeler la mairie de la commune où l'animal a été trouvé

- **CONDITIONS TARIFAIRES**

- Affichés dans notre salle d'attente
- Tous les prix affichés s'appliquent, sauf complications médicales ou chirurgicales découlant de la nature de la maladie ou de l'accident, ou de l'exigence particulière du client.
- Devis pour les actes les plus courants: pour les investigations, les soins réalisés et les chirurgies.

- **RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT**

- Tout acte sur un animal (traitement médicamenteux, anesthésie, chirurgie) comporte des risques dont nous informons le propriétaire. Cette information se fait verbalement ou par écrit par le biais d'un contrat de soins en particulier pour les cas graves pouvant mettre en jeu la vie des animaux.
- Une contention peut être parfois nécessaire pour mettre en œuvre les soins ou l'examen de l'animal. Celle-ci peut entraîner exceptionnellement des blessures au patient malgré les précautions prises en particulier sur les animaux sauvages, agressifs ou indociles. Nous informerons le propriétaire ou le détenteur de la nécessité d'utiliser ce type de contention pour des raisons de sécurité. L'examen ou les soins du patient ne seront effectués qu'avec l'acceptation de la contention par le client.
- Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les risques thérapeutiques et les conditions particulières d'examen énoncés ci-dessus.

- **CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES:**

- Tout acte médical ou chirurgical faisant l'objet de conditions particulières non précisées dans ce document pourra faire l'objet d'un contrat de soins qui apportera au propriétaire les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé

- **MODALITES DE REGLEMENT**

- Honoraires payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu
- Paiement:
 - en espèces
 - en carte bancaire
- Acompte demandé lors d'hospitalisation de l'animal ou des soins longue durée
- De manière exceptionnelle, un paiement différé pourra être effectué mais la totalité de la somme doit être remis le jour de l'encaissement en précisant les dates de encaissements. Ce paiement fractionné doit être au préalable demandé par le propriétaire. Un quart de la somme devra être impérativement être réglé le jour de la restitution de l'animal. Aucun paiement fractionné n'est accepté pour des aliments ou des produits.

- **LITIGES**

- Si litige à caractère déontologique, s'adresser au CROV Grand Est - BP 20010 57151 MARLY CEDEX - 09 72 61 71 34 - cro.grand-est@ordre.veterinaire.fr

- **RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE**

- CABS NELIO 96 Bvd d'Australie ZAC Rives de Meurthe 54000 NANCY
- N° de police d'assurance : 10859032504

- **LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES »**

- Le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant
- Tout vétérinaire et toute ASV est soumis au secret professionnel

Le 01octobre 2026.

L'équipe Vetouest